

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**

**Date :** **MARDI 5 NOVEMBRE 2019 de 18h15 à 20h15**

Membres du conseil présents à la séance

**Directrice et présidente du conseil:** *Mme Véronique Assouline*

**Représentante Mairie:** *Mme Vesvre sandie*

**DDEN :**

**Enseignants:** *Mmes Labeyrie, Nirrengarten, Noël, Berri, Khelif, Bohand, Castelle, Fellah, Ayalon, Olivier, Campanella, Zuccatto*  
*MM. Jouan, Debieu, Boullet*

**RASED :** *Mme Bertre et M. Thellier*

**Parents Elus :** *Mmes Navarro, Memmi, Papillon-Calvo, Mondolfo, De Gelibert, Fartoukh, Hourlier, Thomas, Lamiche et Afzali*  
*M. Belloir, Montarry, Marco*

**Excusé(e)s :** *M. Vanetti (IEN), M. Boisset (DDEN), Mme Beruben(PE)*

**Secrétaire :** *Mme Nirrengarten.M*

**Le conseil d'école** est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Pour ce faire, le conseil d'école doit se dérouler dans un climat serein où l'échange et l'écoute sont de rigueur.

- **Présentation de tous les invités par un tour de table**

**SOMMAIRE**

**Liminaire au CE :**

- **Motion lue et adoptée à l'unanimité**
- **Hommage à C.Renon 1 minute de silence demandée**

- **1/ Présentation et point sur la rentrée : structure, effectif, équipe enseignante 2019/2020**
- **2/ Règlement intérieur et point élections**
- **3/ Les projets pédagogiques 2019/2020 et le RASED**
- **4/ Travaux, sécurité**
- **5/ Point coopérative**
- **6/ Questions diverses des parents :**

### Question pour l'école :

- - Qu'en est-il du maître G? Avez-vous identifié des enfants qui auraient besoin de cette aide? Si oui combien?
- - Comment s'organise les temps d'activités (sur la pause méridienne) pour les enfants qui bénéficient de l'APC de 11h30 à 12h? Peuvent-ils participer aux activités proposées?

## **1- Présentation et point sur la rentrée : structure, effectif et équipe enseignante 2017/2018**

Romain Rolland est une école de 15 classes.

L'équipe est composée de 18 enseignants avec la directrice comprise.

- Sur le CE1C 2 PE travaillent à 50%. Les PE alternent sur une semaine en commençant le lundi puis à partir de janvier ils seront 2 semaines en poste.
- Sur le CM1B 2PE travaillent à 75%: Mme Ayalon Lila est présente le lundi, le jeudi et le vendredi. Mme Sapin Isabelle est présente le mardi

Nous avons :

- 84 CP
- 66 CE1
- 65 CE2
- 70 CM1
- 68 CM2

Ce qui fait un total de 353 élèves pour 375 au maximum. Il y a 198 filles et 155 garçons.

- Nous avons 4 élèves avec une année de retard.
- Nous accueillons :
  - 3 élèves en PPS (plan particulier de scolarisation) avec 3 AVS qui sont présentes.
  - 13 élèves sont en PAI (projet d'accueil individualisé) avec une majorité de gêne respiratoire, des allergies qui imposent à l'élève de venir à la restauration avec un panier repas (5) et un diabétique insulino-dépendant.

## **L'Effectif total : 353**

1 CP A : LABEYRIE Christelle 25 CP  
2 CP B : JOUAN Daniel 24 CP  
3 CP C : NIRRENGARTEN Marine 24 CP  
4 CPD/CM1D : BERUBEN Carine 18 : 11CP/7CM1  
5 CE1 A : NOEL Valérie 22 CE1  
6 CE1 B : BERRI Habiba 23 CE1  
7 CE1 C : BOHAND Julie/ KHELIF Louisa 21 CE1  
8 CE2 A : DEBIEU Laurent 22 CE2  
9 CE2 B : CASTELLE Claire 22 CE2  
10 CE2 C : FELLAH Nora 21 CE2  
11 CM1 A : BOULET Jean-Marc 25 CM1  
12 CM1 B : AYALON Lila 75% et SAPIN Isabelle 25% 27 CM1  
13 CM1C/CM2C : OLIVIER Christelle 23 : 11CM1/12CM2  
14 CM2 A : CAMPANELLA Marianne 28 CM2  
15 CM2 C : ZUCCATTO Stéphanie 28 CM2

---

Pour que les classes soient homogènes le conseil des maîtres prend en compte :

- Le nombre de filles /garçons
- Les enfants moteurs
- Les enfants perturbateurs
- Les affinités entre certains(nes)
- Les enfants ayant 1 an de retard
- Les difficultés et les réussites des enfants
- Les enfants en PPS

### **Le personnel de la mairie sur de l'école :**

- 1 Assistante de direction : Mme Benhenni Marie-Odile présente tous les jours de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45.
- 1 Gardienne de jour : Mme Myrteza Bernadete lu/mar/jeu/vend 7h30 à 11h20 et de 13h20 à 18h45
- 1 Dame de service : Mme Mirella Gaudoux lun/mar/jeu/vend 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 18h00
- Les dames de la cantine sont au nombre de 6
- L'équipe d'animation composée de 15 animateurs avec Mme Stéphanie Thirion à la direction.

## **2- Règlement intérieur et point élections**

- Le premier conseil d'école a pour mission le vote du règlement intérieur de l'école qui est une déclinaison du règlement type départemental.

Lecture du règlement intérieur. Rappel des horaires et de la conduite tenue face aux PAI à savoir que l'ordonnance du médecin est suivie à la lettre et que **l'administration de médicaments en dehors du PAI est interdit.**

**Le règlement est voté à l'unanimité.**

Les parents :

Question sur le changement de modalités 2 collectes au lieu de 3 : Y a-t-il eu moins d'argent collecté ?

Réponse de la direction : le bilan sera fait à la fin de l'année.

- **Les élections :** Cette année seule une liste indépendante était représentée aux élections. Nous avons 545 électeurs inscrits. Le nombre de votants était de 280 (51.38% de participation) avec 264 suffrages exprimés (16 blancs ou nuls). 15 sièges sont pourvus par les titulaires.

### **3- Les projets pédagogiques 2017/2018**

- **Le projet d'école 2016/2019 porte sur les axes suivants :**

**Axe 1 : Maîtrise de la langue orale**

**Axe 2 : Mieux vivre ensemble**

**Un avenant aux APC a été ajouté (lecture faite aux parents)**

Les parents :

Question de Mme Thomas sur la soumission à l'accord des parents et l'organisation concrète le midi, sentiment d'être lésé par certains enfants.

Réponse : les parents peuvent refuser ou accepter les APC. Lorsqu'ils vont en APC ce n'est que deux fois par semaine. Ils ont 2 autres jours où ils ont 2 heures complètes de pause. Lorsqu'ils vont en APC, à 12h10 ils vont déjeuner puis peuvent aller aux activités.

Remarques : l'attention est portée aux élèves de CP sur cette période 2 car ils ne sont plus récupérés dans les classes.

- **La remise des livrets se fera 2 fois dans l'année le 2 FEVRIER 2020 et en JUIN 2020.**

- **Le Projet N°1 obligatoire pour toutes les classes** : suivre les programmations et les progressions liées à chaque niveau du mois de septembre au mois de juin.

- **Les projets arts visuels du cycle 2 et 3**

Les classes concernées sont : CPB/CE1C/CE2A/CM1A/CM1B/CM1CCM2C/CM2A/CM2B

- **Les projets musique des cycles 2 et 3**

Les classes concernées sont : CPA/CPC/CPD.CM1D/CE1A/CE1B/CE2B/CE2C

- **Projet école et cinéma** sera suivi par les classes de CPA/CE1A/CM1A

Tout enseignant ou enseignante volontaire, désirant engager sa classe dans un parcours d'éducation artistique et culturelle dédié au cinéma, peut s'inscrire à "École et cinéma", un dispositif national initié

par l'association Les Enfants de cinéma, en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (ministère de la Culture), la DGESCO et CANOPÉ (ministère de l'Éducation nationale). En Seine-Saint-Denis, la coordination du dispositif est assurée conjointement par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et Cinémas 93, l'association des salles publiques et associatives du département, avec le soutien de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de l'Île-de-France et des collectivités territoriales.

Le dispositif a l'ambition de former l'enfant spectateur par la découverte active en salle de l'art cinématographique et, ce faisant, de lutter contre les inégalités en favorisant l'égal accès à l'art et à la culture. Cette action contribue à la réussite scolaire de tous les élèves. Elle leur permet aussi d'appréhender le réel et l'imaginaire, de se construire une culture commune, tout en développant une pratique de spectateur à travers une relation privilégiée dans un cinéma de proximité, lieu de partage et de lien social.

"École et cinéma" précède "Collège au cinéma", dans la continuité du Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève introduit par la loi pour la refondation de l'École de la République. Cette action trouve sa place dans les programmes d'enseignement des arts visuels à l'école primaire, tant au titre des pratiques artistiques qu'à celui de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les parents : Pas de questions

## ➤ **Projet Manufacto avec la fondation Hermès : classe concernée CM2B**

En 2018, à l'occasion de sa troisième année de mise en œuvre, le programme Manufacto se déploie dans vingt-huit établissements scolaires des académies de Créteil, Paris, Nice et Lyon. Entre sensibilisation à l'univers des formes et mise en situation associant pratique technique et plaisir de faire, chaque élève bénéficiaire réalise un objet dont il peut être fier.

Initié en 2016, **Manufacto, la fabrique des savoir-faire** vise à valoriser les savoir-faire artisanaux auprès d'élèves de différents niveaux (élémentaire, collège et lycée). Encadrés par des spécialistes, dont un artisan, les élèves réalisent chacun un objet au cours d'un cycle de douze séances. Celles-ci se déroulent pendant le temps scolaire et dans la salle de classe, à l'exception d'une visite d'atelier.

En cette année 2018, Manufacto poursuit son développement. L'action s'étend désormais à trente-quatre classes, au sein de vingt-huit établissements scolaires : onze écoles élémentaires, quinze collèges et deux lycées. L'académie de Lyon rejoint les académies de Paris, Créteil et Nice, déjà impliquées. La complicité avec les différents acteurs du programme se poursuit : les Compagnons du Devoir et du Tour de France, les rectorats concernés, l'école Camondo (Paris) et la villa Noailles (Hyères). Comme l'an passé, les bénéficiaires découvrent, selon l'objet réalisé, des gestes créateurs propres aux métiers du bois et du cuir ou encore au métier de sellier-garnisseur.

Caroline Ziegler et Pierre Brichet, du studio Brichet Ziegler, tous deux professeurs à l'école Camondo, ont spécifiquement imaginé dix objets répondant à un cahier des charges exigeant : une lampe en cuir, un porte-monnaie animal, une trousse, un porte-documents, une lampe en bois, un haut-parleur pour téléphone portable, un tabouret, une caisse à outils, un pouf ottoman et un coussin ghetto-blasteur. Un carnet de bord est remis à chaque élève pour l'accompagner dans la compréhension des matières, des outils et des gestes techniques nécessaires. Si l'objet fini est un objectif, chaque étape de sa fabrication constitue également une promesse de rencontres, de découvertes et de plaisir de faire. Et à l'issue du cycle, l'élève conserve l'objet qu'il a lui-même réalisé.

## **Les Incorruptibles : classes concernées :** CPA/CPD.CM1D/CE2A/CE2B/CE2C/CM1B/CM1C.CM2C

- **L'association des Incorruptibles (loi 1901) a été créée en 1988** avec la collaboration de Françoise Xenakis.

**L'association des Incorruptibles (loi 1901) a été créée en 1988** avec la collaboration de Françoise Xenakis.

L'objectif de l'association est de **susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes** à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité et/ou en les faisant entrer dans les coulisses de la création d'un roman avec le Feuilleton des Incos.

**Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs, de la maternelle au lycée, s'engagent à :**

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres
- voter pour leur livre préféré

Le Prix des Incorruptibles peut prendre plusieurs formes et s'adapter à toutes les structures : écoles, collèges, lycées, bibliothèques, centres de loisirs.

En 2019, pour la 30e édition du Prix, **501 091 jeunes lecteurs** répartis dans plus de 8 300 établissements scolaires et périscolaires à travers toute la France, les DOM/TOM et à l'étranger ont lu les livres sélectionnés et élu, parmi eux, leur titre préféré.

En réunissant autour d'un projet commun, libraires, enseignants, animateurs, bibliothécaires et institutionnels, le Prix des Incorruptibles contribue au développement d'une dynamique locale autour de la littérature de jeunesse.

**L'association a reçu en 2013 l'agrément de l'Éducation Nationale, en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.**

- **Liaison anglais et allemand avec les classes de CM2 et de 6<sup>ème</sup>**

- **Les classes transplantées :**

3 classes concernées : CE2A M.Debieu/ CM1A M.Boullet/ CM1C.CM2C Mme Olivier qui iront en Bretagne à Séné

- **LE RASED** : Mme Swan Bertre psychologue et M. Reynald Thellier maître E.

**Fonctionnement du Maître E** : Il suit les CP/CE1 : observation et évaluation et prise en charge en petits groupes de 4 à 6 élèves 2 fois par semaine. Pour les autres niveaux, les synthèses sont faites.

Décisions prises en synthèses, indication E ou G (posture d'élèves).

Pas de G aux Lilas même si des besoins ont été signalés à l'inspection. (1MG pour 5 écoles réservé au REP sur Romainville et 1MG en formation sur le Pré Saint Gervais).

## Les parents :

Question : Pourquoi toutes les classes ne sont pas concernées par la prise en charge E ?

Réponse : pas assez de maître E. Les APC et la différenciation mis en place par les enseignants ne peuvent pas palier à toutes les difficultés car certains problèmes relèvent de spécialistes.

Fonctionnement de la psychologue : elle intervient sur 4 écoles des Lilas sur 6 (inhibitions, perturbations en classe, relation). Intervient à la demande des enseignants et/ou des parents ; Réalise des observations en classe. Participe aux réunions type REE, RESS et synthèses avec enseignants, maître E et directrice. Lien avec structures extérieures, psychomotricien, psychologue, CMP, CMPP... Des entretiens sont faits (bilan psy si accord parental, orientation SEGPA). Travaille aussi en lien avec le référent à la scolarisation d'un élève porteur d'un handicap et la conseillère à la scolarisation des élèves handicapés.

Les parents : Est-ce que vous aidez à trouver une place au CMPP ?

Réponses : pas vraiment car la priorité est donnée aux enfants en bas âges et adolescents mais je peux passer un coup de téléphone pour rappeler que les soucis de l'enfant ont été vus en synthèse.

## **4- Travaux, sécurité**

**Cet été** le hall d'entrée ainsi que la cage d'escaliers ont été repeints + changement des robinets des radiateurs + 2 fenêtres de la cage d'escalier repeinte.

**Il reste à faire :**

- ❖ La mise en peinture des couloirs du RCH et du 1<sup>er</sup>
- ❖ La réhabilitation des toilettes des étages (2 au RCH, 2 au 1<sup>er</sup> et 3 au 1<sup>er</sup>) avec pose de VMC et pose de WC adultes
- ❖ Installer une salle informatique
- ❖ Refaire le préau entièrement : isolation, peinture, dallage.

Questions => Réponses:

Quelle échéance pour les sanitaires ? => plutôt sur 2 étés car les travaux sont conséquents.

Est-ce que ces travaux sont assurés d'être faits ? non tout dépend de l'arbitrage budgétaire.

Que deviennent les logements de fonction ? Pas de réponse.

Que faire avec les vandalisations des panneaux d'informations à l'entrée de l'école ? Existe-t-il des caméras sur le parvis ? Le remplacement des panneaux est prévu et pas de vidéo-surveillance en place.

## **Sécurité INCENDIE :**

Nous organisons trois exercices de simulation d'incendie sur l'année afin de vérifier si le temps d'évacuation des locaux est correct. Le dernier en date du 20/09/2019 s'est bien déroulé. L'évacuation a duré 3 minutes en élémentaire. L'exercice s'est bien déroulé. Tout le monde était prévenu.

Lors de la seconde alerte, seuls les adultes seront prévenus.

Pour la troisième alerte les deux directrices (maternelle + élémentaire) sont au courant seulement.

## **Sécurité intrusion : PPMS :**

L'exercice attentat intrusion en date du 4/10/2019 s'est bien déroulé. Les enseignants et les enfants se sont confinés dans les classes.

Questions => Réponses:

Y-a-t-il un temps à ne pas dépasser ? => Oui, le but de ces exercices est d'entraîner les enfants et adultes à réagir de façon rapide et réflexe. 3 min très correct pour 353 élèves. Un rapport est envoyé aux services sécurité afin de noter toutes anomalies et surtout de permettre l'intervention des services dédiés à rectifier ces problèmes.

Est-ce que le scénario PPMS est communiqué sous la forme complète aux enfants ? => Nous disons aux enfants que nous devons apprendre à nous camoufler ou évacuer en cas d'intrusion de gens qui auraient de mauvaises intentions. Ce sont des exercices qui nous conditionnent à réagir avec vélocité et efficacement.

## **5-Point coopérative**

Pour l'année 2019/2020, nous avons 10000€ sur la coopérative. Nous avons alloué une somme de 15€ par enfant pour l'année. La coopérative paiera aussi 2 séances de cinéma à chaque enfant.

La coopérative finance aussi le projet jardinage école fleurie, les incorruptibles (achat des séries de livres pour 2019/2020),

L'an dernier nous avons acheté comme gros matériel durable : Une sono Mipro, des panneaux d'affichages pour les expositions, une imprimante couleur pour le journal.

## **6-Questions diverses**

### **Pour l'école**

- - Qu'en est-il du maître G? Avez-vous identifié des enfants qui auraient besoin de cette aide? Si oui combien? Répondu avec le point RASED
- - Comment s'organise les temps d'activités (sur la pause méridienne) pour les enfants qui bénéficient de l'APC de 11h30 à 12h? Peuvent-ils participer aux activités proposées? Répondu sur le point APC

Question sur la liaison CM2 et 6<sup>ème</sup> ? => Remis à plus tard car évènements au collège avant les vacances de la Toussaint

PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : MARDI 17/03/2020 DE 18H15 A 20H15.